

Commune de MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Recu en préfecture le 17/12/2024 Publié le 20/12/2024

ID: 081-218101632-20241211-2024_DEL88-DE

Séance du 11 DECEMBRE 2024

2024 / 05 / 01

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE : 33 PRESENTS 28 REPRESENTES

ABSENT 0 33 **VOTANTS**

Date de Convocation :

04 DECEMBRE 2024

Date d'Affichage:

04 DECEMBRE 2024

Secrétaire de Séance :

Fabrice CAUQUIL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absentes représentées :

CHABBERT Cécile par MAUREL Agnès LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine ORIVÈS Elizabeth par ROUQUETTE Françoise CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET: Dénomination d'un lieu public au nom de Lucien MIAS

......

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il est proposé de dénommer un lieu ou un bâtiment public au nom du Docteur Lucien MIAS afin de rendre hommage à cette grande figure de l'histoire de Mazamet qui s'est illustrée en tant que légende du rugby et du sport français des années 50 mais également en sa qualité de médecin reconnu spécialisé en gériatrie;

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID: 081-218101632-20241211-2024_DEL88-DE

CONSIDERANT qu'après accord de la famille, il est proposé d'adjoindre à l'appellation « Stade de La Chevalière » le nom de Lucien MIAS, ancien capitaine du XV de France, 2ème ligne du Sporting Club Mazamétain;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances, intercommunalité, administration générale » 4 Décembre 2024;

DECIDE, après en avoir délibéré, de dénommer le stade municipal « Stade de La Chevalière - Dr Lucien MIAS ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Fabrice CAUQUIL

Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication